

Commune de Lauwin-Planque

ARRÊTÉ

N° 2022-0105

Restriction de circulation
56 rue Théodore Marichez
du 06/10/2022 au 17/10/2022

Le Maire de Lauwin-Planque,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L 115-1 et L 141-10,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation dans la rue Théodore Marichez durant les travaux de maintenance du réseau d'eau, effectués par NOREADE – Centre de Pecquencourt Sud - 37 rue d'Estiennes d'Orves TSA 72502 – 59146 PECQUENCOURT.

ARRÊTE

Article 1^{er} : du 06/10/2022 au 17/10/2022 la circulation sera restreinte rue Théodore Marichez durant les travaux relatifs à la maintenance du réseau d'eau.

Article 2 : L'organisation de la circulation sur la voie désignée ci-dessus sera la suivante :

- **Rétrécissement de la chaussée**
- **Circulation alternée,**
- **Limitation de la vitesse à 30 km/h.**

Article 3 : La signalisation nécessaire à ces restrictions de la circulation sera posée par NOREADE – Centre de Pecquencourt Sud - 37 rue d'Estiennes d'Orves TSA 72502 – 59146 PECQUENCOURT.

Article 4 : Le Directeur Technique des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera adressée à M. le Commissaire Central de Police de Douai, et à l'Entreprise NOREADE PECQUENCOURT.

Fait à Lauwin-Planque, le 5 octobre 2022

Sonia VALLET
Maire de Lauwin-Planque